



2
Jours

La rupture conventionnelle

dans RESSOURCES HUMAINES - LICENCIEMENT / Réf : JUR-RELI-17

Objectifs de la formation

- Identifier les avantages d'une rupture conventionnelle pour l'employeur et pour le salarié
- Examiner les limites de la rupture conventionnelle
- Evaluer les risques juridiques

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Définir le champ d'application de la rupture conventionnelle

- Le cas particulier des salariés protégés
- Autres restrictions pour les salariés non protégés

Jour 1 - Après-midi

2. Examiner les conséquences de la rupture conventionnelle

- Pour l'entreprise
- Pour l'employé

Jour 2 - Matin

3. Gérer la procédure et identifier les effets de la rupture conventionnelle

- Mener les entretiens de négociation



- Négocier la date de rupture et l'indemnité de rupture conventionnelle
- Etablir le calendrier de la procédure
- Savoir calculer le délai de rétractation
- Savoir calculer le délai d'homologation
- Sécuriser le contenu de la convention de rupture
- Etablir les documents de rupture du salarié
- Gérer les conséquences de la rupture conventionnelle
- Le droit à l'erreur (jurisprudences)

Jour 2 - Après-midi

4. Préparer des cas pratiques

Pré-requis

Maîtrise des bases du droit social

Public cible

Dirigeant, directeur des ressources humaines, collaborateur des services RH, collaborateur de cabinet comptable et de centre de gestion

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :



- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

